

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 17 mai 2016 à 17h30, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Paul-Éloi Dufresne	Roger Bélanger
Claude Simard	Lucie Fréchette
Ginette Moreau	Denise Lauzière

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Russell. Également présent : Monsieur Éric Sévigny, Directeur général et Greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil.

Le Greffier dépose le rapport de réception dûment signé par les conseillers présents.

16.05.18

Ouverture de la séance extraordinaire du 17 mai 2016

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 17h35, après avoir constaté le quorum.

16.05.19

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 mai 2016

Il est proposé par madame Lucie Fréchette et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :

ORDRE DU JOUR

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 17 mai 2016.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 mai 2016.
3. **Finance et administration.**
 - 3.1 Défi Gratte-ciel – Dystrophie musculaire.
 - 3.2 Achat d'un échangeur à chaleur pour dalle de béton à l'aréna.
 - 3.3 Installation d'un échangeur à chaleur pour dalle de béton à l'aréna.
 - 3.4 Acquisition de parcelles de terrains – Installation de panneaux.
 - 3.5 Vente de parcelle de terrain rue Star.
 - 3.6 Projet tourisme Waterloo des Cantons-de-l'Est – Piste cyclable.
4. **Adjudication de contrat**
 - 4.1 Surveillance de chantier et contrôle des matériaux – Nautiqua.

5. Levée de la séance extraordinaire du 17 mai 2016.

Adopté

16.05.20

Finance et administration

16.05.20.1

Contribution de la ville au Défi Gratte-ciel pour la dystrophie musculaire.

ATTENDU QUE Le 3 juin 2016, se tiendra le défi gratte-ciel pour la dystrophie musculaire et que nos pompiers y participeront;

ATTENDU QUE Cette année, le défi consiste à grimper la Tour de la Bourse, soit 48 étages.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal désire être partenaire de cet événement en défrayant les coûts de location d'un véhicule pour le transport de notre équipe de pompiers ainsi que l'essence nécessaire.

Adopté

16.05.20.2

Achat d'un refroidisseur pour dalle de béton à l'aréna.

ATTENDU QUE Suite à la vérification annuelle du système de réfrigération lors de la fermeture de l'aréna au mois d'avril dernier, nous avons constaté une fuite au niveau du refroidisseur saumure, ammoniac;

ATTENDU QUE Ce refroidisseur est un appareil sous pression, il est interdit de faire de la soudure sur cet appareil;

ATTENDU QUE L'origine de cet appareil date de l'ancienne aréna, soit avant 1974, année de construction de l'aréna actuelle;

ATTENDU QUE La firme Docal Limitée nous a transmis une soumission de 21 500\$ avant taxes et que suite à une vérification auprès d'une autre municipalité ayant remplacé le sien il y a quelques années, que ceux-ci se disent satisfaits de la performance de celui-ci et que le prix soumis est concurrentiel;

ATTENDU QUE Le remplacement de l'appareil devra être fait avant l'ouverture de la saison 2016-2017, prévue pour le 12 août 2016;

ATTENDU QUE Le délai de livraison est de 10 semaines (8 semaines après approbation du dessin).

En conséquence,
il est recommandé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accepte la proposition de Docal Limitée au montant de 24 719,63\$ \$ taxes incluses, telle que soumissionnée.

Que cette dépense soit acquittée à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

16.05.20.3

Installation d'un refroidisseur pour la dalle de béton à l'aréna.

ATTENDU QUE Nous devons remplacer le refroidisseur saumure, ammoniac de l'aréna;

ATTENDU QUE Nous avons reçu une soumission de Docal Limitée pour la fourniture de l'appareil de remplacement;

ATTENDU QUE GNR Corbus, nous a transmis une soumission au montant de 21 373,20\$ avant taxes et que suite à une vérification auprès d'une autre municipalité ayant remplacé le sien par ce même entrepreneur il y a quelques années, ceux-ci se disent satisfaits de l'installation et que le prix soumis est concurrentiel;

ATTENDU QUE Le remplacement de l'appareil devra être fait avant l'ouverture de la saison 2016-2017, prévue pour le 12 août 2016;

ATTENDU QUE Le délai de livraison de l'appareil est de 10 semaines et deux semaines pour l'installation.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des travaux publics accepte la proposition de GNR Corbus au montant de 24 573,84\$ \$ taxes incluses, telle que soumissionnée.

Que cette dépense soit acquittée à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

16.05.20.4

Acquisition et servitudes – Panneaux d'affichage.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo procède à l'installation de panneaux d'affichage annonçant les sites touristiques et développements immobiliers sur son territoire;

ATTENDU QUE, Pour ce faire, la Ville doit contracter avec certains propriétaires fonciers afin d'obtenir leur autorisation pour l'installation desdits panneaux sur leur terrain;

ATTENDU QUE, Certains préfèrent vendre une parcelle à la Ville, assurant ainsi cette dernière de la pérennité de l'occupation par le panneau, d'autres préfèrent autoriser l'instauration d'une servitude en faveur de la Ville pour l'affichage;

ATTENDU QU' Une opération cadastrale devra être effectuée sur les lots qui seront occupés par ces panneaux.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le Greffier à mandater les professionnels requis et signer tous documents nécessaires à ces opérations cadastrales et à leur validité auprès du registre foncier, comprenant, sans limitation, les actes notariés.

Que ces opérations cadastrales et leur enregistrement soient à la charge de la Ville.

Adopté

16.05.20.5

Vente des lots 4 163 823 et 4 162 223 Ptie.

ATTENDU QUE La propriétaire du lot 4 162 220, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford désire se porter acquéreur du lot 4 163 823 ainsi que la parcelle #1 du lot 4 162 223, lesquels sont adjacents à sa propriété et que lesdits lots sont d'une superficie approximative de 156 m² et de 186.3 m² totalisant 342.3 m²;

ATTENDU QUE Cette acquisition permettra de régulariser une situation de non-conformité du lot 4 162 220;

ATTENDU QUE La Ville ne subit aucun préjudice à se départir de ces parcelles de terrain.

En conséquence,
il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise la vente du lot 4 163 823 et une partie du lot 4 162 223 pour un montant de 3 888.53 \$ plus taxes, soit 4 470.84 \$ taxes incluses à madame Bonnie Tapp, conformément à l'entente intervenue entre les parties.

Que le Conseil municipal autorise le Maire, Pascal Russell et le greffier, Éric Sévigny à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

Que la présente résolution annule et remplace la résolution 15.07.6.7 adoptée le 7 juillet 2015.

Adopté

16.05.20.6

Projet tourisme Waterloo des Cantons-de-l'Est – Piste cyclable.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a, par le passé, mandaté Tourisme Waterloo des Cantons-de-l'Est afin de maintenir, améliorer les attraits et immobilisations touristiques de la Ville, tels le Circuit du Patrimoine, les pistes cyclables, etc.;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a entrepris une démarche dans le but d'améliorer l'offre de corridors polyvalents pour la mobilité active sur son territoire;

ATTENDU QUE Tourisme Waterloo des Cantons-de-l'Est a pour projet d'améliorer la piste cyclable qui traverse la Ville et en créer certaines nouvelles sections;

ATTENDU QUE Tourisme Waterloo des Cantons-de-l'Est a présenté un projet à l'organisme des Infrastructures Canada PIC150 qui se chiffre au montant de 160 000.\$ et que la moitié de cette somme sera engagée par la Ville de Waterloo, soit un montant de 80 000.\$;

ATTENDU QUE Cette initiative cadre avec les visées en plan de développement durable du Conseil municipal Waterlois.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal mandate officiellement Tourisme Waterloo des Cantons-de-l'Est de procéder à l'élaboration de ce projet et d'en assurer la réalisation.

Que le Conseil municipal autorise le Maire, Pascal Russell à signer les attestations nécessaires, savoir l'autorisation donnée à Tourisme Waterloo des Cantons-de-l'Est à réaliser ce projet et l'attestation concernant la taxe d'accise fédérale sur l'essence.

Que le Conseil municipal s'engage à défrayer financièrement 50% des coûts de ce projet, soit un montant de 80 000.\$.

Que la Ville de Waterloo s'engage à entretenir les infrastructures ainsi acquises par ce projet en prévoyant les sommes nécessaires dans son budget de fonctionnement des travaux publics.

Que la présente résolution annule et remplace la résolution 16.05.8.11 adoptée le 3 mai 2016.

Adopté

16.05.21

Adjudication de contrat

16.05.21.1

Surveillance de chantier et contrôle des matériaux – Le Nautiqua.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a, le 5 avril 2016, accordé le contrat de travaux d'infrastructures du projet domiciliaire Le Nautiqua à Excavation St-Pierre & Tremblay;

ATTENDU QU' Une firme d'ingénierie doit maintenant être nommée afin de procéder à la surveillance des travaux et au contrôle des matériaux;

ATTENDU QUE Le Directeur des travaux publics a affiché sur le site SEAO l'appel d'offre afin d'obtenir des soumissions, appel d'offres qui a été répondu par 4 soumissionnaires, savoir :

- Groupe SM, pour un montant de 97 383.06 \$ taxes incluses;
- TetraTech, pour un montant de 93 044.56 \$ taxes incluses;
- St-Georges Structures pour 108 538.01\$ taxes incluses;
- WSP, pour un montant de 142 767.34 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE Suite à l'évaluation des soumissions reçues par un comité de sélection, TetraTech s'avère être le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note.

En conséquence,
il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du comité de sélection, accorde le contrat de surveillance de chantier et de contrôle des matériaux pour le projet domiciliaire Le Nautiqua, à TetraTech pour un montant de 93 044.56 \$, taxes incluses.

Adopté

16.05.22

Levée de l'assemblée

La séance extraordinaire du 17 mai 2016 est levée à 17h55.

Maire

Greffier